

AMÉNAGE TON VOISINAGE

Programme d'aménagement des ruelles et
des espaces publics de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce



Contexte

Montréal est bien connu pour ses divers programmes de ruelles vertes. L'aménagement de ruelles vertes peut apporter plusieurs bénéfices au voisinage : la création d'un espace de vie sécuritaire, l'amélioration du sentiment d'appartenance, de la qualité de l'air et de la santé, la réduction des îlots de chaleur et l'embellissement du milieu de vie.

Afin de permettre aux voisinages qui n'ont pas d'accès à une ruelle de bénéficier d'avantages similaires à ceux qui en ont, l'Arrondissement étend la possibilité d'aménager un espace public à d'autres types de lieux.

En plus des citoyennes et citoyens, des organismes peuvent désormais proposer un projet afin de transformer un espace public ou une partie d'un espace public non utilisé ou sous-utilisé, qu'il se trouve dans un parc, un espace vert, une bande de terrain appartenant à la ville, etc.

Cette programme vise donc à transformer des espaces publics en un lieu de rencontre rassembleur et accessible sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.



Arrimé sur le Plan stratégique de CDN-NDG

L'initiative contribue à atteindre les résultats inscrits dans les axes 1, 2 et 4 du Plan stratégique CDN-NDG 2023-2030.

Axe 1

Milieus de vie plus équitables et inclusifs

1.4. La population de tout l'arrondissement évolue dans des milieux de vie diversifiés et sécuritaires qui favorisent un sentiment d'appartenance et une cohabitation sociale positive.

Axe 2

Milieus de vie sains et durables

2.1. La population habite des voisinages sains où il y a beaucoup de verdure et moins d'îlots de chaleur.

2.2. La population se déplace de façon plus active grâce à des aménagements accessibles et sécuritaires.

Axe 4

Milieus favorisant la participation citoyenne

4.4. La population et les partenaires initient et participent à des projets visant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Modalités

Qui peut déposer une demande ?

- 1 | Un groupe de résidentes et résidents de l'arrondissement (3 personnes et plus)
- 2 | Un organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu par l'Arrondissement de CDN-NDG
[Selon sa Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL](#)

.....

Types de projets encadrés par l'initiative

Les projets encadrés par l'initiative englobent les aménagements physiques, permanents ou temporaires, à caractère communautaire, agricole ou dont les objectifs touchent la réduction d'espaces minéralisés (béton/asphalte), l'amélioration du verdissement ou l'embellissement de l'espace public.

Les 2 types d'espace public concernés :

- 1 | Une ruelle
- 2 | Un espace public, ou une partie d'un espace public sous-utilisé ou non utilisé
[Par exemple : terre-plein, cul-de-sac, espace dans un parc ou dans un espace vert](#)

.....

Exemples d'aménagements possibles

- Mobilier pour rendre un lieu convivial
- Plantations au sol : arbres, arbustes, vivaces, jardin nectarifère
- Bacs de plantation pour de l'agriculture urbaine
- Retrait d'asphalte ou de ciment (déminalisation) et plantation de couvre-sol
- Structure de jeu sécuritaire
- Murale ou peinture au sol



Projet connexe

L'Arrondissement offre également un programme d'aménagement de petits espaces verts, comme des saillies de trottoir ou des carrés d'arbre. Celui-ci implique un engagement moins important de la part de la population et se limite à leur verdissement.

Pour en savoir plus :
[Adopter un petit espace vert](#)



Rôles et responsabilités

Groupe de résidentes et résidents

La population est invitée à se regrouper afin de proposer des projets qui bénéficieront à leur milieu de vie. Selon le projet, ils peuvent : proposer, participer ou s'engager à mener le projet. Les résidentes et résidents peuvent aussi approcher un OBNL reconnu pour qu'il porte le projet.

Organismes reconnus

Les OBNL reconnus par l'Arrondissement peuvent proposer des projets. Ils peuvent appuyer les démarches d'un groupe ou s'engager à être porteurs du projet. Dans les 2 cas, ils sont porteurs du projet.

Groupe de résidentes et résidents ou organisme porteur

Le Groupe de résidentes et résidents ou l'OBNL porte le projet et assure la mobilisation du voisinage.

Écoquartier

L'organisme mandataire accompagne le Groupe de résidents ou l'OBNL à chaque étape. Il fait le lien entre les partenaires et apporte un soutien logistique.

Arrondissement

L'Arrondissement gère le domaine public et finance le projet. Il est responsable des travaux majeurs, si nécessaire.

Phase 1 | Préparation de la demande et mobilisation

Résidentes et résidents :

- Former un groupe qui s'engage à assurer la mobilisation des voisins, les communications, la promotion et l'organisation du projet ou approcher un organisme reconnu local qui pourrait porter le projet
- Consulter l'Écoquartier pour vérifier si l'espace est sur le domaine public et être guidé dans la demande
- Préparer et déposer la demande de projet

- Accompagner les groupes ainsi que les organismes porteurs dans leur démarche
- Répondre aux questions de la population, des groupes et des organismes
- Soutenir les organismes partenaires et faciliter le réseautage entre les différents organismes
- Promouvoir le programme et mobiliser la population
- Proposer des projets à des groupes de résidentes et de résidents, des organismes communautaires, ou à l'Arrondissement

- Promouvoir le programme auprès des organismes et le potentiel des projets visés
- Planifier le budget du programme
- Vérifier si les espaces ciblés sont sur le domaine public

Phase 2 | Analyse et sélection des projets

Période d'attente pendant l'analyse du projet

Participer au comité de sélection des projets

- Recevoir et analyser les demandes
- Sélectionner les projets selon les critères du programme (comité de sélection)
- Communiquer les résultats aux personnes ayant fait la demande
- Annoncer les projets retenus à la population

Phase 3 | Démarrage et planification

- Organiser et participer aux réunions de planification
- Définir les intentions globales, le potentiel d'activités et les contraintes
- Élaborer des esquisses préliminaires d'aménagement ainsi que des choix potentiels de végétaux (croquis), dans le cadre d'ateliers de co-design encadrés par l'Écoquartier
- Communiquer avec la population et le voisinage aux différentes étapes clés du projet et les inciter à participer

- Coordonner et animer les rencontres de travail des groupes de résidentes et de résidents et organismes porteurs des projets sélectionnés, tout au long du processus de réalisation des projets
- Appuyer les groupes et les organismes porteurs dans leurs communications à la population
- Accompagner les groupes ou les organismes partenaires dans l'élaboration des plans et la réalisation de croquis
- Offrir une expertise technique et des formations pertinentes aux participants (ex. : techniques de plantation, d'entretien et de compostage)
- Proposer un calendrier de travail

- Analyser, ajuster et approuver les plans d'aménagement des projets retenus
- Évaluer les coûts des aménagements proposés
- Élaborer le calendrier des travaux
- Accompagner l'Écoquartier dans les aspects techniques (plans, permis, etc.)

Phase 4 | Réalisation des aménagements

- Communiquer avec la population et le voisinage aux différentes étapes clés du projet et les inciter à participer
- Organiser et participer aux corvées de nettoyage et aux travaux de plantation et d'aménagement
- Organiser l'inauguration de l'espace

- Coordonner l'achat du matériel nécessaire aux travaux d'aménagement
- Coordonner la mise en terre des végétaux et soutenir l'inauguration des ruelles
- Assurer le lien et les communications avec l'Arrondissement
- Accompagner les groupes dans l'organisation des corvées (ex. : prêt de matériel)

- Coordonner et superviser les travaux majeurs (déminéralisation, excavations, etc.)
- Assurer le respect des règlements municipaux sur le domaine public
- Faire l'acquisition du matériel nécessaire (ex. : végétaux, terre, paillis, bancs, pots)
- Fournir et installer les panneaux des projets

Phase 5 | Pérennisation

- Animer le lieu selon les saisons
- Entretenir les végétaux et les installations
- Organiser des corvées de nettoyage
- Réparer ou déménager les aménagements au besoin
- Assurer la mise à jour de la liste des membres du groupe de résidentes et de résidents et l'acheminer à l'Éco-quartier

- Assurer le suivi annuel des groupes de résidentes et de résidents et des organismes porteurs et leurs projets
- Accompagner les groupes dans l'organisation des corvées (ex. prêt de matériel)
- Accompagner les groupes et organismes porteurs dans les réparations et le remplacement des aménagements au besoin
- Suivre et évaluer l'impact des projets sur la communauté
- Assurer la reddition de compte des projets et du programme

- Assurer le financement des activités de pérennité
- Suivre et évaluer l'impact des projets sur la communauté
- Assurer la reddition de compte globale du programme

Critères de sélection

CRITÈRES	PRÉCISIONS	POINTS /100
Impact écologique (20 %)		
Caractéristiques de la zone où se situe l'espace visé	• Îlot de chaleur urbain (faible couverture d'arbres et de végétation, abondance de surfaces asphaltées riveraines, éloignement des parcs et espaces verts, proximité d'un secteur industriel ou commercial) • Zone propice aux inondations lors de pluies fortes	/ 20
Lutte contre les changements climatiques	Mesures contre les changements climatiques grâce à des initiatives de plantation, de déminéralisation, de verdissement, etc.	
Impact sur la mobilité	Apaise la circulation automobile et favorise les déplacements actifs sécuritaires	
Impact social (25 %)		
Impact positif sur des enjeux dans un contexte urbain	• Groupes de population vulnérable (enfants, aînés) • Sentiment de sécurité du voisinage • Cohésion sociale • Accès à des fruits et légumes frais • Sentiment d'appartenance	/ 25
Pérennité du projet (25 %)		
Mobilisation de la communauté	• Le nombre de résidents engagés ou l'association à un organisme du milieu • Dynamisme et valeurs mises de l'avant par les demandeurs	/ 25
Faisabilité (25 %)		
L'espace visé possède un grand potentiel de faisabilité	• Peu de contraintes (physiques ou sociales) • Proposition réaliste • Potentiel de verdissement par rapport aux usages existants	/ 25
Pertinence du projet (5 %)		
Urgence d'agir dans le secteur	• Absence de parcs et espaces verts et de lieu communautaire • Présence de communautés vulnérables (<u>vulnérabilité aux aléas climatiques</u> et profil de <u>CDN-NDG 2016</u>)	/ 5
TOTAL		/100

Déposer un projet

Date du dépôt



Projets 2027

Dépôt du 28 octobre au 15 décembre 2026

- Les demandes reçues après la période de dépôt en cours pourront être analysées l'année suivante, mais les groupes peuvent organiser des activités et se mobiliser entre-temps.

Après le dépôt

Si votre projet est retenu, l'Éco-quartier communiquera avec vous pour prévoir une rencontre de travail. S'il n'est pas retenu, vous êtes invités à soumettre à nouveau l'année suivante.



Formulaire en ligne

Remplissez notre formulaire de dépôt de projet en ligne :

Formulaire de dépôt d'un projet

Calendrier de projet

PROJETS DÉPOSÉS À L'AUTOMNE 2026	2026		2027		
	Oct.	Nov.	Janv.	Fév. à avr.	Mai à juil.
Phase 1 Préparation de la demande et mobilisation					
Phase 2 Analyse et sélection des projets					
Phase 3 Démarrage et planification					
Phase 4 Réalisation des aménagements					